

Date de la convocation : 13 Mai 2025

Membres en exercice : 09

Présents ou représentés : 08

Votants : 08

Absents excusés : 02

Absent : 01

Secrétaire : Stéphanie CAYEUX

Objet : Compte-rendu

Ouverture de séance : 20h40

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Mai 2025 à vingt heures quarante, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck BLANCHET, Maire.

Etaient également présents : Mesdames Helen MOTTE, Stéphanie CAYEUX, Andrea REYNAUD, Catherine COUSSEMANT et Monsieur Fabien DUTOT.

Absents excusés : Jean-Yves LE ROY, pouvoir à Mme Helen MOTTE et M. Pascal LECACHEUR, pouvoir à Mme Stéphanie CAYEUX.

Absent : Monsieur David DOS SANTOS FERREIRA

I- PROCES VERBAL

Présents : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des présents.

II- DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2025,

Présents ou représentés: 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

délibération 2025/16

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la Commune,

Vu le contrôle de la DGFIP sur le BP voté le 04 avril 2025,

Afin de respecter la sincérité comptable et de clarifier la lecture du budget, il convient de modifier le BP 2025 comme suit pour rebasculer les prévisions d'amortissement du 2188-040 vers les comptes 2804181, 2804182, 28046 et 281531 concernés.

En Investissement :

Recettes

Chapitre 040 :

- Article 2804181: + 2 439
- Article 2804182 : + 9 792
- Article 28046 : + 585
- Article 281531 : + 1 207
- Article 2188 : - 14 500

Chapitre 021 : + 477

En Fonctionnement :

Dépenses

Chapitre 042 :

- Article 681 : - 477

Le Conseil Municipal **ADOPTE** cette décision modificative pour le budget principal.

III- SIGNATURE DEVIS REMPLACEMENT MENUISERIES,

délibération 2025/17

Présents : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire présente le devis pour le remplacement des menuiseries de l'école et la garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur Le Maire à :

- Signer le devis de la Sté L'ATELIER DU MENUISIER pour un montant de 57 371.58€ HT
- Réaliser les demandes de subventions nécessaires.

IV- CHOIX ET VALIDATION DU DEVIS POUR LA REFECTION DES MURS DU CIMETIERE ET DU PARKING DE LA MAIRIE,

délibération 2025/18

Présents : 08 Pour : 08 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire présente les devis pour les travaux de rénovation du mur du cimetière (entre les gîtes et l'église) avec celui le long du parking devant la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur Le Maire à :

- Signer le devis de la Sté MALANDAIN FILS pour un montant de 5 770.00€ HT
- Réaliser les demandes de subventions nécessaires.

V- VALIDATION DU DEVIS DU GEOMETRE, SIGNATURE DE CONVENTION,

Présents : 08 Pour : 07 Contre : 0 Abstentions : 01

délibération 2025/19

Monsieur le Maire rappelle le projet de la mise en place d'une zone de retournement au bout de l'impasse « Chemin de la côte fafine » et présente le devis du géomètre pour le bornage.

Il rappelle que le processus de régularisation des parcelles est assez long, et qu'à ce titre, il souhaite, après le bornage, signer une convention avec le propriétaire pour engager la réalisation des travaux, afin de proposer l'utilisation de la plateforme d'ici la fin de l'année, le temps de la procédure d'aliénation du chemin rural.

Après en avoir délibéré, et en tenant compte de l'abstention de M. DUTOT, le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur Le Maire à :

- Signer le devis du cabinet **EUCLYD** pour un montant de 1 406,00 € HT
- Réaliser et signer la convention avec les exploitants agricoles Monsieur Fabien DUTOT et Mme LOBADOWSKY Elodie

Présents : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Vu Ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, les dépenses afférentes à l'action sociale sont obligatoires.

Le Maire explique que l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Le Maire indique qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour assurer la mise en œuvre de l'action sociale et qu'elle peut en confier la gestion, à titre exclusif, à une association locale régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Le Maire présente la convention d'adhésion à l'A.D.A.S. ainsi que le règlement d'attribution des prestations.

L'A.D.A.S. propose de mettre en œuvre des prestations pour le compte de la collectivité et au bénéfice de ses agents, en répondant aux exigences de la réglementation en matière d'action sociale, par une convention d'adhésion d'une durée de 4 ans.

Après avoir étudié, la ou les différente(s) proposition(s) qui lui sont soumises, l'assemblée délibérante choisit de confier l'action sociale en faveur des agents de la collectivité, à l'A.D.A.S.

La cotisation de l'année 2025 pour les collectivités ou établissements est fixée à 0,78 % de la masse salariale inscrite aux articles 6411 et ses subdivisions ainsi que les salaires des agents adhérents à l'A.D.A.S. portés aux articles 6413 et 6416 de l'année 2023, avec un minimum de 118,00 € par agent et par an.

Pour les retraités, la cotisation est fixée à 118,00 € par agent et par an.

En conséquence, l'assemblée délibérante décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire (Président) à signer la convention d'adhésion de l'A.D.A.S.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 64 article 6470 du budget primitif 2025.
- De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet et au Président de l'A.D.A.S.

X- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES,

- Informations sur le PLUi MS3 et sa révision.
- Loisirs 9-99 : Remise en état du terrain de tennis.
Une inauguration aura lieu le 08 juin 2025 à 11h00.
- Exposition Artistique du 31 mai au 1^{er} juin : 7 exposants seront présents.

- Exposition Cinéma : Réunion en préparation, apéritif prévu pour 20h00, camion du Grand site ?, présence de 2 Food trucks.
- Ecole De vattetot :
 - Remise des prix de l'école de vattetot le 30 juin 2025 à 17h00,
 - Le conseil d'école aura lieu le Mardi 17 juin 2025 à 18h00,
 - Animations autour du vélo, découverte des panneaux, atelier secourisme, déplacement vers Valmont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25

La secrétaire de Séance
Stéphanie CAYEUX



Le Maire
Franck BLANCHET

